



San Martino di Lota

le Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

Notice explicative



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

ASSAINISSEMENT

Une étude menée à l'échelle de la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) en 2007, a abouti à l'élaboration du **Plan de Zonage d'Assainissement** de la commune de San Martino di Lota.

Cette étude a permis de définir les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origine domestique, agricole, artisanale et le cas échéant industrielle.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La commune de San Martino di Lota a délégué la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB).

Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) est fermier des réseaux d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

La CAB est tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. Les communes ont en charge leur entretien.

ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

D'après le rapport d'activité de l'OEHC pour l'année 2005, le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur un linéaire de 153,5 km à l'échelle de l'agglomération. Sur une distance de 63,5 km le réseau de type unitaire collecte les eaux pluviales, les eaux-vannes et les eaux ménagères. Le réseau collecte les effluents domestiques sur une distance de l'ordre de 89,85 km.

Toujours à l'échelle de l'agglomération, le taux de raccordement au réseau est de 98%. Sur la commune, 952 logements sont recensés en 2005. 49 unités d'habitations sont hors du réseau d'assainissement collectif. En 2005, la zone d'assainissement collectif dessert environ 85% des logements. Les extensions en cours permettront une desserte de 92% des logements actuels de la commune.

ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'essentiel du parc d'assainissement individuel est situé sur la bande littorale le long de la RD 80. Sur ce front de mer, les 44 habitations sont en dehors de la zone du réseau collectif et ne font pas l'objet d'un projet de raccordement futur. Elles demeurent à proximité immédiate des réseaux collectifs existants.

CARACTERISTIQUES DU RESEAU ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau d'assainissement de San Martino di Lota est unitaire le long des principaux axes et séparatifs gravitaire sur le reste de la commune.

Les effluents collectés sont transférés à la station d'épuration de Bastia Nord. Sur l'ensemble de l'agglomération, le fonctionnement des postes de refoulement reste à améliorer.

La station d'épuration a un volume de charge moyen journalier de 6600 m³/j. Son débit est, sur l'année 2005 de 6357 m³/j., soit un bilan de charge de 96%.

Les résultats du débit maximal admissible mettent en évidence un dépassement journalier important du seuil : 156% de la capacité optimale.

Le rejet des eaux traitées se fait en mer par un émissaire d'un diamètre de 600 mm.

La station d'épuration de Bastia Nord est actuellement en dysfonctionnement. Un projet est donc en cours afin de transférer les effluents sur la station d'épuration de l'Arinella, au Sud de Bastia.

Traitement d'affinage

Après le canal de sortie les eaux traitées sont dirigées vers la mer.

Il n'y a donc pas de zone d'épandage ayant un rôle de traitement tertiaire et d'affinage.

Il y a donc un rejet direct au milieu, ce qui représente une source de pollution de l'eau et des plages.

Traitement des boues

La station a produit en 2005, un volume de boue de 2050m³ représentant 615 t de matières sèches qui sont déversées et éliminées au Centre d'Enfouissement Technique de classe II de Tallone.

Auto surveillance

Les études de diagnostic du réseau et des ouvrages d'assainissement collectif concluent que le réseau d'assainissement collectif reste à développer sur la commune, notamment sur les quartiers du littoral. La présence d'un seul poste de refoulement semble insuffisant. La capacité théorique de la station est également insuffisante. Les rendements épuratoires de l'ensemble sont inférieurs aux performances réglementaires.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE

Il n'existe pas de réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la commune.

L'évacuation naturelle des eaux pluviales vers le réseau hydraulique naturel superficiel semble se dérouler de façon satisfaisante. Aucun problème de ruissellement n'a été signalé. Attention cependant à la pollution des eaux de pluies par les hydrocarbures présents sur la chaussée.

EAU POTABLE

La commune est desservie par un réseau d'eau potable juste suffisant pour l'alimentation de la commune.

Le réseau Montagne est alimenté par les sources du Fomelli (sources de Sagastrone et Castrelle). Le réseau d'amenée court jusqu'au réservoir de Mucchiette d'une capacité nominale de 200 m³ qui alimente le village ainsi que les hameaux de Canale, de Mola et Anneto. Le réseau Montagne a été relié à celui du Littoral dont une partie est alimenté par le réseau Nord de Bastia.

DECHETS

La collecte des déchets est assurée par la Communauté d'Agglomération de Bastia. Le traitement est réalisé en régie par SYVADEC, syndicat mixte à vocation régionale chargé de la prévention, du recyclage de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les élus de la CAB ont approuvé le PIEDMA (compétence de la Collectivité Territoriale de Corse) le 17 décembre 2002. Le Plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers ou assimilés est opposable aux collectivités.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont acheminées vers le centre d'enfouissement de Tallone.

Tri sélectif

La commune de San Martino di Lota tente de faire progresser la participation au tri des déchets.

Les déchets triés sont acheminés vers la recyclerie située sur la commune de Bastia.

La commune met en place une politique active de recyclage des déchets organiques par les habitants en distribuant gratuitement des composteurs aux foyers en habitat individuel intéressés par la démarche.